

Compte- rendu : conseil n°3 des parents Séance du jeudi 19 juin 2025

Participantes :

Mairie du 10^e :

- Awa DIABY Adjointe à la Maire, en Charge de la Petite Enfance et des Familles.
- Mylène HAGEGE Chargée de mission à la Petite Enfance
- Anna NESTERENKO Coordinatrice Conseils de quartiers 10e

Caspe : Pôle petite enfance

- Bernadette RODRIGUES : Coordinatrice Petite enfance

Responsables EAPE :

- Régine ABGANAVOR Responsable de la crèche Louis Blanc
- Ekaterina GENTY Responsable de la crèche Philippe de Girard

Parents représentants du Conseil des parents du 10^e

- Géraldine RENARD présidente du Conseil des Parents
- Viviane CHILL Vice-Présidente du Conseil des parents
- Jasmine KENNICHE LE NOUENE : crèche des Récollets
- Pauline LARRIEU : crèche la Grange aux Belles
- Mathilde YADEL : crèche la Grange aux Belles
- Candy TAUPIN : crèche Familiale
- Agate CHIUZZI FAZAA : crèche Delessert
- Cherifa TSOURI : crèche Louis Blanc
- Fadila GORMIT : crèche Bichat

Secrétaires de séance :

- ✓ Mme LARRIEU (Parent représentant).
- ✓ Mme GENTY (Responsable de crèche).

Question 1. Le budget participatif

Retour de Mme Anna NESTERENKO sur les deux projets proposés par les représentants des parents concernent les aménagements extérieurs aux crèches :

- ✓ Les deux projets sont retenus et seront mis au vote entre le 04.09.25 au 23.09.25.

- ✓ Le vote sera ouvert à toutes les parisiennes et tous les parisiens via la plateforme *Mon Paris/France Connect* et des points de vote mobiles.
- ✓ Le vote sera accessible à partir de 7 ans.
- ✓ Points de vigilance pour la campagne d'encouragement pour voter : attention au code couleur utilisé pour ne pas reprendre la charte graphie de la ville (le rouge, le rose et l'orange).
- ✓ Attention à ne pas prendre/reprendre une communication qui pourrait faire penser que le projet émane et/ou est soutenu par la mairie. Indiquer qu'ils sont pensés par les parents délégués des crèches municipales du 10^e
- ✓ Deux vagues de communication sont prévues au mois de juillet 2025 : l'une dans les espaces publics, l'autre sur les réseaux sociaux.
- ✓ Possibilité d'accompagnement pour cette promotion, réalisé par des représentants de la ville - porteurs de projets.

Les deux projets ne sont pas regroupés :

Projet 1 : Installer plus de balançoires dans les jardins et squares du 10^e

- ✓ Pour le Jardin Villemin – installation de balançoire PMR accessible pour les tous petits.
- ✓ Projet d'aménagement de l'espace du square des Récollets coté quai de Jemappes.
- ✓ Impossibilité d'installation de revêtement sol au Parc de Valmy empêchant l'installation de balançoires supplémentaires, mais la relance de l'étude de projet possible.
- ✓ Ré étude du projet est possible après le vote.

Projet 2 : Installer des « ombrières » dans les parcs et les aires de jeu du 10^e

Possibilité d'envoyer les projets spécifiques par mail : DemoLocal10@paris.fr

- ✓ Représentants des parents notent qu'il y a un grand besoin d'installation de dispositif protégeant du soleil aux Granges aux Belles.

Echanges sur les propositions d'organisation pour la période de vote :

- ✓ Des vacataires peuvent intervenir lors des fêtes des écoles, des ouvertures journalières entre 8h30 et 9h00, dans le Jardin Villemin - les samedis, dimanches et mercredis matin.
- ✓ Questions et renseignements par mail auprès de Conseils de Quartiers du 10^e (ci-dessus).

Question 2. Information des familles sur les établissements de la petite enfance au sein du 10^{ème}

Le livret « Guide de la petite enfance dans le 10e » est remis aux familles lors de leur passage à la Mairie dans le cadre d'une demande de place en crèche. Il est également consultable en ligne sur le site de la ville de Paris.

Les parents représentants du conseil proposent d'y rajouter l'information concernant l'accueil inclusif des enfants atteints des maladies chroniques et/ou en situation de handicap.

Cette information est déjà présente dans le livret concernant les affaires scolaires (enfants de 3 à 11ans) et sera également incluse dans le Guide petite enfance, qui sera retravaillé au mois de juillet 2025.

Le sujet de l'accueil inclusif en petite enfance a été abordé plus en détail lors de conseil de parents du 27 mars 2025.

Lors de cette séance il a été partagé que les parents dont un enfant atteint de maladie chronique et/ou en situation de handicap risquent de penser que seules des structures spécialisées accueillent leurs enfants et renoncer de demander une place en crèche.

Un accompagnement des familles est mis en place dès l'inscription pour une demande de place en crèche avec une orientation vers les centres de PMI, si nécessaire. L'accueil en crèche d'un enfant présentant des besoins spécifiques est possible sous réserve de l'avis médical. Le sujet qui est à approfondir c'est l'information aux familles au moment de passage entre la crèche et l'école (organisation des réunions préalables, participation des partenaires telles que les associations, livret, informations sur le site).

Question 3. Projet passerelle crèche/école maternelle (Centre de loisirs) : Bilan

Des témoignages différents sur le projet passerelle de la part des parents représentants du conseil. Les parents qui sont peu informés sur le déroulement du projet en interne ne se sont pas sentis concerné par le projet, qu'ils trouvent portant intéressant. Ils questionnent sur le degré de communication aux familles au sein des crèches et sur le degré d'engagement des crèches et des centres de loisirs.

D'autres témoignages sur le niveau très soutenu d'information concernant le projet au sein des crèches (café des parents avec le Référent Education Ville – Directeur Centre de Loisirs, autorisations de sortie, possibilité de venir chercher et accompagner l'enfant au centre de loisirs, reporting photos après les sorties etc...). Cet accompagnement a permis aux familles de découvrir davantage le projet, profiter de ces moments et se préparer pour la période estivale (inscription des enfants au Centre de loisirs petite enfance ou Centre de loisirs).

Précisions apportées par Mme Bernadette RODRIGUES, Coordinatrice Petite Enfance :

- ✓ Projet Passerelle fait partie du PEDT (Projet éducatif de territoire) et s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif.
- ✓ Ensemble d'établissements d'accueil petite enfance et centres de loisirs de la Ville sont concernés par ce projet et les parents doivent être obligatoirement informés des modalités (ne pas hésiter de se tourner vers les responsables des structures par rapport au niveau d'information).
- ✓ Etablissements de la petite enfance créent un lien avec les centres de loisirs de leur secteur.
- ✓ Ce projet s'inscrit dans le projet d'établissement de chaque structure.
- ✓ Il s'agit du projet transversal : accompagnement des enfants au centre de loisirs en petit groupe par des professionnel.les des crèches.
- ✓ Centres de Loisirs Petite Enfance (3eme année pour ce projet) : ouverture d'un CLPE par arrondissement ; accueil des enfants de la petite section maternelle et des grands des

crèches au sein du CLPE pendant la période estivale d'été ; accueil réalisé par l'équipe mixte (les animateurs et les auxiliaires).

Retour des responsables des crèches sur le projet :

- ✓ Personnel des crèches et des centres de loisirs volontaire et motivé.
- ✓ Retour positif des familles au sein des crèches.
- ✓ Plusieurs thématiques peuvent être travailler en transversalité avec les professionnel.les des centres de loisirs : accompagnement des enfants dans leur acquisition de la propreté, objets transitionnels (doudou, tétine).

Modalités d'inscription au Centre de loisirs Petite Enfance et Centre de loisirs de cette année.

- ✓ Centre de loisirs Petite Enfance : inscription par mail, nécessité de demande de dérogation pour les enfants âgés de moins de 3 ans.
- ✓ Centre de loisirs : inscription via l'espace numérique, pas besoin de dérogation.
- ✓ A noter : en cas de pré-inscription pour un regroupement en crèche, il est possible pour les parents de switcher pour l'accueil passerelle sans frais. Il reste des places au Centre de loisirs Petite Enfance pour cette année.
- ✓ Cette année le Centre de loisirs Petite Enfance du 10e est l'école maternelle Legouvé au 6 rue Legouvé.

Autres points abordés

- ✓ Pour toute question concernant le Regroupement s'orienter vers les Responsables des structures.
- ✓ Fermeture crèche Récollets pour les travaux : accueil des enfants au mois de septembre dans les crèches Louis Blanc, Bichat, Delessert (la distance pour les familles a été prise en compte pour le choix des structures).

Remerciements pour le travail du conseil des parents de cette année.